



Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-22

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Convocation du	01 AVRIL 2026
Affichage du	01 AVRIL 2026
Nombre de membres en exercice	18
Nombre de présents	16
Nombre de votants	18
PROCURATION	2

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 060-216002105-20260422-DELIB202622-DE

S'LO

Objet : DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ELU

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-DEUX AVRIL à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :

Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, M. FORTE Carlos, Mme SPIRA Julie, M. ROSELLE Régis, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, M. HAUVILLER Adrien, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Absents :

Mme SIX Sylvie, procuration à Mme FUSZ Anne,
Mme NICOLAS Pascale, procuration à Mme SAN MARTIN,

Secrétaire : M. COESSENT Jean-François

VU l'adhésion de la commune d'Ercuis en 2023 au Comité National d'Actions Sociale pour les agents actifs,

CONSIDERANT que lors du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant élu,

Après avoir l'exposé du rapporteur

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE 1 : DESIGNER comme représentant au CNAS :

- Madame Anne FUSZ, Maire, représentante élue,

Le Maire,
Anne FUSZ



Le Maire certifie, en application de l'article L2131-Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Anne FUSZ

